

# Enquête mobilité

certifiée CEREMA (EMC<sup>2</sup>)

septembre 2024

> mars 2025

## Préparer la mobilité de demain en Loire-Atlantique



# Connaître les besoins pour adapter l'offre

Pour travailler, étudier, sortir, chercher un emploi, se soigner... les déplacements sont au cœur de votre vie de tous les jours.

Pour enrichir et adapter les services de déplacements, il est essentiel de bien connaître vos besoins.

De fin septembre 2024 à fin mars 2025, une grande enquête se déroulera sur l'ensemble du territoire départemental, pour recenser les pratiques de déplacements des habitants des 207 communes de Loire-Atlantique.

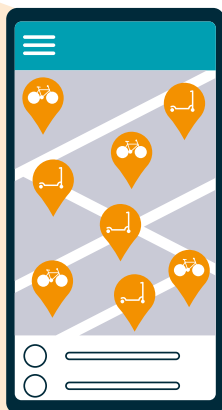
Cette opération va fournir la « photographie » la plus complète possible des déplacements actuels sur le territoire.

Plus de 15 000 foyers répartis sur l'ensemble du territoire de Loire-Atlantique seront contactés, soit lors de rendez-vous à domicile, soit par téléphone.

**DE SEPTEMBRE 2024  
À FIN MARS 2025**

**15 000 FOYERS  
CONTACTÉS**

**207 COMMUNES DE  
LOIRE-ATLANTIQUE**



# Préparer la mobilité de demain



**Concrètement, dans chaque foyer concerné, les habitants sont interrogés sur leurs déplacements de la veille en tenant compte de l'ensemble des modes de transports utilisés : marche à pied, deux-roues, transports en commun, voiture particulière...**

## Pourquoi cette enquête ?

L'enquête mobilité certifiée CEREMA (EMC<sup>2</sup>) permet de disposer d'informations précises sur les pratiques de déplacements des habitants du territoire (mobilité quotidienne, utilisation des différents modes de transports, motif du déplacement...). Cette information est essentielle pour comprendre vos besoins de déplacements quotidiens et adapter en conséquence les politiques publiques en matière d'organisation des services. Elle permettra ainsi d'enrichir les réflexions en matière de circulation, de stationnement, de services et d'infrastructures de transport et de déplacements sur le territoire de la Loire-Atlantique.

## Qui réalise cette enquête ?

Parce que le sujet des déplacements concerne l'ensemble des grands acteurs publics de Loire-Atlantique, l'enquête est pilotée par Nantes Métropole, l'AURAN (Agence d'Urbanisme de la Région nantaise), Saint-Nazaire agglomération-la Carène, en partenariat avec l'État, la Région et le centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

## Comment se déroule cette enquête ?

De juin à septembre 2024, la phase de repérage permet de vérifier l'exactitude des adresses des ménages sélectionnés. La phase d'enquête, de fin septembre 2024 à fin mars 2025, se déroule directement auprès des foyers concernés, soit au domicile, soit par téléphone.

**LES PREMIERS  
RÉSULTATS  
SERONT CONNUS  
À L'AUTOMNE 2025**





# L'enquête en question

## Comment savoir si je suis concerné ?

Les foyers concernés par l'enquête sont directement informés par courrier. Ils seront ensuite contactés pour fixer un rendez-vous à leur domicile pour répondre au questionnaire, ou directement interrogés par téléphone, en fonction du secteur enquêté. Si vous êtes concerné-e par l'enquête, merci par avance pour votre disponibilité et votre participation.

## Comment sont choisis les foyers concernés ?

Pour garantir la représentativité des personnes concernées par l'enquête, l'échantillonnage est réalisé de façon aléatoire par tirage au sort des adresses.

## Combien de temps dure la réponse au questionnaire ?

Les questionnaires sont calibrés pour une durée de réponse d'environ vingt minutes par personne.

## Que vont devenir les informations récoltées ?

Toutes les étapes de l'enquête sont réalisées selon une méthode répondant au standard du CEREMA\* et sécurisée pour les personnes enquêtées. Le traitement des informations recueillies sera réservé au plan statistique, avec la garantie d'une confidentialité totale.

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les enquêtés bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent et qu'ils pourront exercer selon des modalités qui seront précisées en temps utile. Ils pourront également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant.*

*\* Méthodologie créée pour la comparabilité des résultats selon les territoires et dans le temps (CEREMA).*



# Périmètre de l'enquête mobilité



**Pour toute information complémentaire, signaler une absence ou un problème, vous pouvez contacter le :**

Si vous êtes interrogé-e en « face à face » à votre domicile :  
**Institut TEST-SAS**  
**06 64 28 95 14**  
**emc2.loire-atlantique@test-sa.com**

Si vous êtes interrogé-e par téléphone :  
**société TMO INSTITUT**  
**02 99 30 76 53**

